

**République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEaux**

Conseil Municipal de la Commune de Vesseaux

**PROCES VERBAL
Séance ordinaire du 15 juin 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 15 juin, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire

Présents : TOURVIEILHE Max, TRIN Alexandre, PAILHES Hélène, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, MICHEL Sébastien, AURECHE Thomas, GONZALEZ BOURRET Brigitte, GAUTHIER Séverine, BORRELY Marion, FARGIER Daniel, GANDON Laetitia, MICHEL Bruno, DUNY Marie-Christine, JULY Grégoire, TASSEL Marion, NOAILLY Luc, Marion TASSEL

Secrétaire de séance: Daniel FARGIER

Approbation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026

DELIBERATIONS

Projets

Travaux de construction de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP) – approuvé à l'unanimité

Eau et assainissement

Mise à jour du schéma directeur assainissement – approuvé à l'unanimité

Affaires scolaires

Adhésion au dispositif Papillons – Lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants – renouvellement convention – approuvé à l'unanimité

Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école – approuvé à l'unanimité

Divers

Vente du chemin rural sis quartier Les Barras – approuvé à l'unanimité

Mise en sécurité du carrefour des Gabettes – demande de subvention – approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

Institutionnel

N°53-2026 : Travaux de construction de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- Article L. 2122-21 — Compétences du maire (exécution des marchés),
- Article L. 2121-29 — Compétence générale du conseil municipal pour les affaires de la commune

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles :

- Article L. 3 CCP — Principes de liberté d'accès, égalité de traitement et transparence des procédures
- Articles R. 2123-1 et suivants — Procédure adaptée (MAPA)

Vu la délibération du conseil municipal prise en séance du 24 novembre 2025 validant le programme de travaux en phase APD et l'autorisant à faire préparer et publier une consultation en vue de choisir des entreprises pour réaliser les futurs travaux.

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal que la consultation relative aux travaux a été publiée du 24/03 au 07/05/2026 et comportait les douze lots suivants :

N°01	Terrassement - VRD- espaces vert
N°02	Maçonnerie gros-œuvre
N°03	Charpente bois – couverture tuiles - zinguerie
N°04	Etanchéité
N°05	Isolation thermique par l'extérieur enduit
N°06	Menuiseries extérieures aluminium – occultation -serrurerie
N°07	Plâtrerie - peinture - faux-plafonds
N°08	Menuiseries intérieures bois
N°09	Revêtements de sols - faïences
N°10	Electricité courants forts et faibles
N°11	Plomberie - sanitaire - cvc

Pour un montant estimatif du MOE global de : 1 955 836 € HT (avec PSE photovoltaïque)

- Indique ensuite qu'au terme de la consultation, sur la base des critères prévus au règlement de consultation, le classement des offres proposé par le Maître d'œuvre a été étudié avec plusieurs élus communaux, le 05/06/2026, et s'établit comme suit :

Candidat	Note technique (60%)	Note prix avec PSE retenues (40%)	Note /total sur 100	Classement
Lot n°01 : TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS				
PLI 29 : NURY (07 200)	60,00	36,65	96,65	1
PLI 44 : COLAS (07250)	55,80	36,07	91,87	4
PLI 57 : ISSARTEL TP (07200)	55,20	40,00	95,20	2
PLI 58 : PRO ARDECHE TP (07120)	51,60	38,56	90,16	5
PLI 71 : EUROVIA (07200)	56,40	35,71	92,11	3
Lot n°02 : MAÇONNERIE GROS ŒUVRE				
Pli n°11 : RIVASI BTP (26160)	54,00	27,90	81,90	5
Pli n°19 : SOGETRA BTP (07200)	41,40	40,00	81,40	6
Pli n°20 : SASU VINCENT YOHANN (07200)	54,00	28,56	82,56	4

Pli n°24: SARL DCA (07580)	48,00	27,56	75,56	7
Pli n°47: GRANGIER SECOVAL (07250)	48,00	27,20	75,20	8
Pli n°51: ENTREPRISE LAVILLE (07200)	57,00	30,75	87,75	3
Pli n°58 : PRO ARDECHE TP (07120)	54,00	34,57	88,57	2
Pli n°61 : SAS GONTIER (07200)	57,00	33,05	90,05	1
PLI 72 : CONSTRUCTION ALVES (07200)	39,00	29,62	68,62	9
Lot n°03 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE				
Pli n°10 : LB BTP (07210)	59,40	36,50	95,90	2
Pli n°19 : SOGETRA BTP (07200)	41,40	32,35	73,75	4
Pli n°67: MOULIN CHARPENTE (07200)	59,40	40,00	99,40	1
Pli n°68 : JOUVE VILLARD BTP (07140)	53,40	35,97	89,37	3
Pli n°72 : CONSTRUCTION ALVES (07200)	30,00	33,77	63,77	5
Lot n°04 : ETANCHEITE				
Pli n°1 : REMI BROUCHIER (07150)	60,00	31,18	91,18	2
Pli n°14 : TCE ETANCH (42700)	60,00	40,00	100,00	1
PLI n°38 :CEFBT (07100)	Offre irrégulière : pli éliminé absence de MEMOIRE TECHNIQUE			
Candidat	Note technique (60%)	Note prix avec PSE retenues (40%)	Note /total sur 100	Classement
Lot n°05 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR				
Pli n°3 : S2B CONSTRUCTION (07110)	51,00	34,66	85,66	2
Pli n°26 : SUN FACADES (07500)	48,00	31,26	79,26	5
Pli n°31 : ENTREPRISE KARSANDI (26200)	39,00	32,57	71,57	6
Pli n°41 : SPEF (26200)	48,00	36,10	84,10	4
Pli n°43 : FACADES AZ (07200)	57,00	38,46	95,46	1
Pli n°65 : GUNEZ (07200)	45,00	40,00	85,00	3
Lot n°06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU OCCULTATION SERRURERIE				
Pli n°27 : EURL PIERRE JUET (07800)	53,40	31,07	84,47	5
Pli 30 : BEC ALU BERNE (07000)	51,00	35,30	86,30	4

Pli n°37 : CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU VIVARAIS (07200)	57,00	40,00	97,00	1
Pli n°56 : DELORME BATTANDIER (07100)	60,00	29,84	89,84	3
Pli n°62 : BREDILLET METALLERIE (07200)	57,00	35,67	92,67	2
Lot n°07 : PLATRERIE – FAUX PLANFOND – PEINTURE				
Pli n°4 : EURL BUSCEMA (07200)	Offre irrégulière : éliminé absence de MEMOIRE TECHNIQUE			
Pli n°6 : TOGNETTY TSO (07200)	51,00	35,74	86,74	10
Pli n°9: GFD (07200)	48,00	35,72	83,72	11
Pli n°13 : PIOVESAN (07400)	59,40	37,60	97,00	4
Pli n°21 : LILIAN JOUVE VILLARD (07200)	59,40	39,81	99,21	1
Pli n°23 : PBI (26700)	57,00	31,56	88,56	9
Pli n°28 : FAYA PLATRERIE (38670)	59,40	37,90	97,30	3
Pli n°49 : JBOQUET PEINTURE (26700)	57,00	25,06	82,06	12
Pli n°50 : JOINT ROYAL (07200)	60,00	37,74	97,74	2
Pli n°51 : ENTREPRISE LAVILLE (07200)	58,80	36,87	95,67	5
Pli n°54 : VSM CONSTRUCTION (69300)	60,00	29,15	89,15	8
Pli n°64 : NET ACTIV BAT (69120)	54,00	40,00	94,00	6
Pli n°73: SOULIER DUNY (07000)	55,80	34,37	90,17	7
Lot n°08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS				
Pli n°12 : PETRICOUL NICOLAS (07000)	60,00	28,25	88,25	2
Pli n°39 : EURL PIERRE JUET (07800)	53,40	40,00	93,40	1
Pli n°42: SARL REBOUL (07230)	52,20	26,82	79,02	3
Pli n°66: MENUISERIE GERO	45,00	27,24	72,24	4
Candidat	Note technique (60%)	Note prix avec PSE retenues (40%)	Note /total sur 100	Classement
Lot n°09 : REVETEMENT DE SOL - FAIENCE				
Pli n°08 : ASTRUC (43700)	54,00	37,56	91,56	2
Pli n°16: YAMAN CERAMICS (07200)	54,00	32,03	86,03	6
Pli n°18 : CTC CARRELAGE(07200)	54,00	31,46	85,46	7
Pli n°25: RIGOUDY (26270 ET 07)	58,20	37,47	95,67	1
Pli n°32 : SARL MR CARRELAGE (07200)	45,00	32,42	77,42	8
Pli n°33 : ART RENOV (84210)	51,00	40,00	91,00	3

Pli n°46 : CHOLVY (07200)	53,40	33,05	86,45	5
Pli n°59 : GOKCE (07200)	51,00	37,69	88,69	4
Lot n°10 : ELECTRICITE				
Pli n°2 : PRO ELEC COURSANGE (26000)	57,60	33,07	90,67	4
Pli n°15 : SAS ASE (26200)	60,00	23,62	83,62	5
Pli n°35 : ARDECHE ELEC (07170)	60,00	34,83	94,83	2
Pli n°40 : REBOUL COTTE CLIMATIQUE (26203)	58,80	33,21	92,01	3
Pli n°48 : Blachère Picollet (07200)	60,00	21,94	81,94	6
Pli n°52 : SNEF (07200)	60,00	20,89	80,89	7
Pli n°55 : Gilbert Robert (07200)	60,00	40,00	100,00	1
Pli n°69 : Cap Energies (26200)	Offre irrégulière DPGF NON CONFORME			
Lot n°11 :CHAUFFAGE VENTILATION				
Pli n°5 : ASGTS (26200)	42,00	35,63	77,63	4
Pli n°7: ENTREPRISE SALLEE (26000)	57,00	21,49	78,49	3
Pli n°17: GOMEZ (07200)	53,40	33,73	87,13	2
Pli n°22 : CHAUSSABEL (07200)	54,60	40,00	94,60	1
Pli n°34 : HERVE THERMIQUE (26800)	51,60	24,70	76,30	5
Pli n°45 : REYNET FROID (07000)	53,40	19,79	73,19	7
Pli n°60 : CHAMBON GIRAUD (07000)	43,80	25,14	68,94	8
Pli n°69 : CAP ENERGIES (26200)	50,40	14,67	65,07	9
Pli n°70 : ESTEVE FRERES (07200)	39,00	35,02	74,02	6

Au regard du classement établi et particulièrement des candidats les mieux dans chacun des lots, Monsieur le Maire :

- Propose de qualifier les offres suivantes, arrivées en première position 'économiquement les plus avantageuses' :

- Demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés de travaux à intervenir afin les entreprises présentées ci-après, et aux montants indiqués afin de pouvoir engager l'opération de travaux dans les meilleurs délais,

LOTS	Nom	TOTAL HT	Ecart par rapport à l'estimation du MOE %
Lot n°01 : TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS	PLI 29 : NURY	163 075,63 €	-12,32%
Lot n°02 : MAÇONNERIE GROS ŒUVRE	Pli n°61 : SAS GONTIER	452 265,40 €	-9,64%
Lot n°03 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	Pli n°67 : MOULIN CHARPENTE	93 045,92 €	-18,02%

Lot n°04 : Etanchéité	Pli n°14 : TCE ETANCH	59 970,12 €	-24,57%
Lot n°05 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	Pli n°43 : FACADES AZ	108 674,39 €	1,09%
Lot n°06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU OCCULTATION SERRURERIE	Pli n°37 : CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU VIVARAIS (groupement)	150 032,69 €	-27,17%
Lot n°07 : PLATRERIE – FAUX PLAFOND - PEINTURE	Pli n°21 : LILIAN JOUVE VILLARD	117 686,02 €	-15,03%
Lot n°08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Pli n°39 : EURL PIERRE JUET	81 486,41 €	-40,30%
Lot n°09 : REVETEMENT DE SOL - FAIENCE	Pli n°25 : RIGOUDY	70 092,47 €	-16,56%
Lot n°10 : ELECTRICITE	Pli n°55 : Gilbert Robert <i>Montant avec PSE PHOTOVOLTAIQUE</i>	99 759,00 €	-18,91%
Lot n°11 : CHAUFFAGE VENTILATION	Pli n°22 : CHAUSSABEL	155 231,17 €	-43,72%
	MONTANT TOTAL HT	1 551 319,22 €	Soit un montant global HT de -20,68% par rapport à l'estimation du maitre d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant global, toutes tranches et PSE incluses, de : **1 551 319,22 € HT** selon détail figurant au tableau ci-avant,
- LUI DEMANDE d'inscrire les sommes correspondantes au budget, chapitre 23,
- LE CHARGE de faire les publications réglementaires auprès des services de l'Etat et autres organismes (publicité d'attribution, données essentielles...)

N°55-2026 : Schéma directeur assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait réaliser son schéma directeur d'assainissement en 2012 et que les travaux préconisés par cette étude ont été réalisés. Il précise que la commune va devoir réaliser de gros travaux à la station d'épuration.

Il informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de réaliser très rapidement la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Considérant la lettre d'informations de la Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche du 1 juin 2026, sur la gestion des systèmes d'assainissement de plus de 20 EH (estimation habitant), qui attire notre attention sur le fait qu'un schéma directeur d'assainissement inexistant ou de plus de 10 ans constitue un manquement à l'article 12 de l'arrêté du 21/07/2015 modifié.

Considérant qu'une étude diagnostique est valable 10 ans et que le dernier schéma directeur d'assainissement a été validé par délibération N° 74-2012 du 15 octobre 2012

Considérant qu'il est nécessaire de le mettre à jour ou d'établir un nouveau schéma directeur d'assainissement afin d'instaurer un nouveau programme de travaux.

Considérant que des travaux importants doivent être réalisés à la station d'épuration

Considérant qu'il est nécessaire que le schéma directeur soit à jour pour faire une demande de subvention à l'agence de l'eau pour les travaux de la STEP à venir.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Dans le cadre de la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement que nous avons signé avec le département le 5 mars 2024, nous bénéficions d'une assistance technique d'ingénierie que nous pouvons solliciter. L'aide consiste à une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation du dossier et le pilotage de l'étude, pour un montant de 350€ par mois d'accompagnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le lancement de l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif ou un schéma complet.
- APPROUVE l'assistance technique d'ingénierie du département pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 350€ par mois de mission
- AUROTISE le maire à lancer la consultation des entreprises et à choisir les prestataires
- AUTORISE le maire à solliciter toute aide ou subvention pour la réalisation de cette opération
- S'ENGAGE à inscrire au budget 2026 eau et assainissement les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces études
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

N°56-2026 : Adhésion au dispositif Papillons – Lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants – renouvellement convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dispositif Papillon mis en place par l'association Les Papillons pour lutter contre toutes les formes de violence faites aux enfants.

Le dispositif Papillons s'adresse aux écoles et les boîtes papillons sont des dispositifs qui permettent aux enfants de signaler, en toute discrétion, s'ils sont victimes de harcèlement ou d'agression de la part de leurs camarades, mais aussi des adultes qui les entourent. Un pack matériel est mis à disposition avec l'installation physique d'une boîte aux lettres Papillons dans un endroit à l'abri des regards et une sensibilisation est faite par une personne formée par l'association et une relève des courriers 2 fois par semaine par une personne de confiance sans lien direct avec les enfants et qui est désigné par nos soins.

Le dispositif a été mis en place à l'école publique St Exupéry et à l'école privée St Joseph pour l'année scolaire 2025/2026 avec l'achat d'un pack matériel et la mise à disposition d'une boîte aux lettres papillons pour chaque école. Les 2 écoles souhaitent renouveler le dispositif pour l'année scolaire 2026/2027.

La contribution financière pour le renouvellement du dispositif papillon pour l'année du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 pour les 2 écoles, avec la formation d'une nouvelle personne ressource est de 375€.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement au dispositif papillons au tarif de 375€ pour une année pour les 2 écoles de Vesseaux

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition du service Papillons

DECIDE d'inscrire les dépenses afférentes à ces contrats au budget 2026

N°57-2026 : Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école

Dans le cadre de la politique culturelle, la communauté de communes propose de reconduire les actions de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'année 2026/2027.

Des musiciens intervenants diplômés et agréés par l'Inspection Académique accompagnent l'enseignement dispensé par les professeurs des écoles.

Un cycle de 15 séances d'une demi-heure a été proposé à l'école privée et un cycle de 15 séances d'une heure a été proposé à l'école publique. Ces propositions tiennent compte de l'effectif respectif de chacune des écoles. Le coût est de 365 euros pour l'école privée et de 730 euros pour l'école publique.

La participation communale représente donc un total de 1 095 euros.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**
- **De RENOUVELER** l'action de sensibilisation aux pratiques musicales proposée par la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas,
- **De PARTICIPER** financièrement à cette opération à hauteur de 1 095 euros
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes,
- **De PORTER** la dépense au budget communal 2026

N°57-2026 - Vente du chemin rural sis quartier Les Barras

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 8 septembre 2025, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 23 septembre 2025, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 octobre 2025 au 21 octobre 2025 ;

Vu la délibération en date du 24 novembre 2025 décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Vu le document d'arpentage dressé par Le Cabinet 2A Géomètres-experts à Aubenas,

Vu les réponses apportées par les propriétaires riverains à la mise en demeure, notamment Madame Brigitte REBOUL et Monsieur Eric REBOUL ;

Considérant la mise en œuvre du droit de préemption par Brigitte REBOUL et Monsieur Eric REBOUL, propriétaire riverain du chemin rural ;

Il est proposé de céder le chemin rural nouvellement cadastré Section E 2152 d'une contenance de 86ca au prix de 2000 euros à Madame Brigitte REBOUL et Monsieur Eric REBOUL, les frais de publication seront également à leur charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de céder le chemin rural nouvellement cadastré Section E 2152 d'une contenance de 86ca au prix de 2000 euros à Madame Brigitte REBOUL et Monsieur Eric REBOUL, les frais de publication seront également à leur charge.

AUTORISE Monsieur le maire à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

N°59-2026 - Mise en sécurité du carrefour des Gabettes sur la RD104 – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de mettre en sécurité le carrefour des Gabettes sur la RD104 en raison de sa dangerosité.

L'estimation des travaux pour l'opération de mise en sécurité s'élève à 18 803,10€ HT

Le département de l'Ardèche, dans son rôle de solidarité envers les territoires accompagne les projets portés par les communes notamment sur la sécurité. Les communes peuvent se faire accompagner pour le financement d'une réalisation en lien avec la sécurité routière avec l'appel à projet amendes de police. Sont concernés les travaux de sécurisation des débouchés de voies communales sur route départementale. Le taux de subvention peut varier entre 20% et 50% avec un plafond d'aide de 40 000,00€ par projet.

Monsieur le Maire propose que soit demandée la subvention au département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet amendes de police pour un montant de 9 400,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE ET ADOPTE** la demande de subvention au département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet amende de police pour un montant de 9 400,00€
- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrer l'opération sans attendre la notification de la décision d'aide
- **DONNE POUVOIR** au maire pour exécuter la présente délibération

Fin de la séance à 18h 55

Signatures :

Le Maire,
Max TOURVIEILLE



Le secrétaire de séance :
Daniel FARGIER